

	Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Identification de la personne publique responsable
Dénomination
Lannion Trégor Communauté
200065928
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
1 rue Monge – CS 10761 - 22307 LANNION cedex
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
Gervais EGAULT Président – Paul LE BIHAN vice-président urbanisme
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
Atelier urbain – Amandine Derouard 4 rue Ampère BP30255 - 22302 LANNION cedex Tel: 06.88.13.16.28 - e-mail: amandine.derouard@atelierurbain.fr
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
Stéphanie Barras – service planification – stephanie.barras@lannion-tregor.com 02 96 05 60 79

2. Identification du PLU
2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))
Plan local d'(urbanisme (PLU)
2.2 Intitulé du document
PLU de Lannion
2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
PLU approuvé le 30/09/2014 https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/?tile=1&lon=-3.459147&lat=48.73343900000004&zoom=13&mlon=-3.459147&mlat=48.733439 https://www.lannion.bzh/cadre-de-vie/urbanisme/plan-local-d-urbanisme/47-le-nouveau-plu
2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
Lannion Trégor Communauté
2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)
Commune de Lannion. <i>Cf dossier</i>

3. Contexte de la planification
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du document et date d'approbation :
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
Scot du Trégor approuvé le 04/02/2020
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
<ul style="list-style-type: none"> - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Baie de Lannion - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo

3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

<p>Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale Pas d'avis MRAE sur le rapport d'évaluation environnementale établi au moment de la révision du PLU</p>
<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale</p>
<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Si oui, préciser la date de l'actualisation</p>
<p>- Modification n° 1 du 30 janvier 2017 (<i>réalisation d'une aire de sédentarisation des gens du voyage</i>) = a fait l'objet d'une évaluation environnementale</p> <p>- Modification simplifiée n°2 du 26 juin 2018 (<i>modification de l'OAP de Ker Uhel ainsi que la modification de la pièce écrite du règlement afin d'ajouter une règle permettant la densification au sein de la zone UA, la densification au sein de la zone UY et de protéger les rez-de-chaussée au sein de la zone UA à destination autre qu'habitation</i>) = <u>avis de l'autorité environnementale du 21 février 2018</u></p> <p>- Modification simplifiée n°3 du 26 juin 2018 (<i>modification de l'OAP de Saint-Marc- Keryvon ainsi que la modification de l'OAP « Armature Commerciale »</i>) = <u>avis de l'autorité environnementale du 21 février 2018</u></p> <p>- Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU du 25 juin 2019 (<i>modification d'un zonage Agricole d'un groupe de parcelles situées impasse du parc municipal permettant une opération de sédentarisation des gens du voyage</i>) = <u>absence d'avis de la MRAE n° MRAe 2017-005579</u></p> <p>-Modification simplifiée n°4 du 24 septembre 2019 (<i>Modification de la partie écrite (UA) et graphique du règlement et de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation relatifs à la zone de Nod Uhel ;</i> -<i>Suppression de l'Emplacement Réserve n°10 sur le site de Nod Uhel</i> -<i>Mise à jour des périmètres de gel de constructibilité rendus caducs 5 ans après l'approbation du PLU</i>) = <u>évaluation environnementale réalisée à l'occasion de cette modification simplifiée ; absence d'avis de l'autorité environnementale.</u></p>
<p>Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle</p>
<p>Evaluations environnementales réalisées à l'occasion de procédures d'évolutions portant sur des secteurs de Lannion ne concernant pas la procédure de modification n°2 en cours.</p>
<p>Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet</p>
<p>- Modification simplifiée n°1 du 18 mars 2016</p>

--

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine
4.1 Type de procédure (révision <input type="checkbox"/> modification <input type="checkbox"/> mise en compatibilité) et fondement juridique
Modification de droit commun
4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU
4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)
20210 habitants en 2019

4.2.2 Caractéristiques spatiales				
Superficie totale (en hectares)	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
Superficie par zones	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
zones 1 AU	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
zones 2 AU	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
zones A	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
zones N	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Total	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cf tableau ci-après

Superficie par zones (en hectares)			Actuellement		Après évolution	
			Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
Zones urbaines	UA	Centre-ville élargi	104		104	
	UB	Habitat individuel	847		847	
	UY	Activités et emprises RFF	368		368	
	UL	Hameaux SCOT	55		55	
	sous total		1 374	28%	1 374	28%
Zones à urbaniser	1AUB	Urbanisation future à vocation d'habitat	61		61	
	1AU Y	Urbanisation future à vocation d'activités	85		85	
	1AUt	Vallée du Léguer au Moulin du Duc	13		13	
	2AU	Zones à urbaniser à long terme	22		22	
	sous total		181	4%	181	4%
Zones agricoles	A	Zone agricole	1 832		1 832	
	Ac	Camping en zone agricole	9		9	
	Ah	Habitat diffus en zone agricole	113		113	
	Az	Zones Humides	323		323	
	sous total		2 277	47%	2 277	47%
Zones naturelles	N	Zone naturelle	353	35 %	357,44	35 %
	Na	Hameaux à forts enjeux paysagers	27		27	
	Nb	Centre aéré Beg Léguer	2		2	
	Nc	Camping en zone naturelle	6		6	
	Nh	Habitat diffus en zone naturelle	29	3 %	25,71	2%
	NL	Espaces peu ou pas bâtis en Espaces Remarquables et/ou en Espaces Proche du Rivage	321		321	
	Nm	Domaine public maritime	171		171	
	Nepr	Espaces proches du rivage	3		3	
	Nz	Zones Humides	110	11%	108,85	11%
	sous total		1 023	21%	1 023	21%
TOTAL			4 855	100%	4 855	100%

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Pas d'objectif chiffré de chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le PADD du PLU de Lannion mais axe 2 du PADD basé sur la volonté de gérer l'espace de façon économe en répondant aux objectifs d'accueil de nouveaux habitants dans l'enveloppe urbaine existante :

Axe 2 : Une ville pour tous, organisée dans l'enveloppe urbaine existante

Objectif 1 : ORGANISER ET ETENDRE LE CENTRE-VILLE

Objectif 2 : PERMETTRE L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS EN STRUCTURANT LA VILLE AUTOUR DE POLES DE QUARTIER ET D'ANIMATION

Objectif 3 : FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES DE MOBILITE

Objectif 4 : PARTAGER LE PATRIMOINE NATUREL ET BATI ET PERMETTRE SA DECOUVERTE

Objectif 5 : METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE FONCIERE MAITRISEE

4.3 Caractéristiques de la procédure

4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

La modification du PLU a pour objectif :

- La modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Armature Commerciale » afin que celle-ci soit rendue compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Trégor (SCOT) approuvé en février 2020 ;
- La réalisation d'une OAP dans la zone UY du Cruguil sur la parcelle « I 1212 » pour mieux encadrer son urbanisation;
- La réalisation d'une OAP pour le quartier du « CILOF » afin d'encadrer son évolution;
- La modification du règlement écrit du PLU en tant qu'il concerne les dispositions relatives à la protection des rez-de-chaussée commerciaux en zone UA ;
- L'intégration des jugements de la Cour Administrative d'Appel de Nantes qui par jugement en date du 22 Octobre 2018 a annulé plusieurs secteurs du PLU : reclassement en zones N d'anciennes zones Nh et Nz;
- La suppression d'une zone UYv destinée à la sédentarisation des gens du voyage sur la zone de Pégase suite à la réalisation du projet sur un autre site ;
- La mise à jour de la liste des emplacements réservés contenus au PLU (suppression des emplacements réservés mis en œuvre ou abandonnés)

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

Oui

Non

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.3.4 La procédure a pour objet :
- de créer un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de créer de nouvelles protections environnementales <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
L'OAP créée sur le secteur UY du Cruguil demande la reconstitution d'un talus bocager d'arbres de haut jet (114 ml), la préservation d'une bande non imperméabilisée le long d'un talus existant (165ml), l'aménagement d'une marge de recul paysagée (env. 2900m ²). L'OAP créée sur le quartier du CILOF demande à conserver les arbres de haut jet et les talus bocagers (815ml), préserver les espaces verts structurants (1,5 ha) et les jardins d'accueil enherbés, favorise les haies d'essences locales en clôture avec passages pour les petits mammifères.

<p>- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>Si oui, préciser les protections et leurs superficies</p>
<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet</p>
<p>- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet</p>
<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité</p>
<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)</p>
<p>- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet</p>
<p>- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité</p>
<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur</p>
<p>- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la rubrique 3.1, intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document</p>
<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité</p>
<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>Si oui <input type="checkbox"/> préciser les effets</p>

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure			
5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Annexe II

carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement			
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Reclassement en zone naturelle N d'espaces faiblement bâtis situés dans la bande des 100m du rivage.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :			
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 FR5300008 de la rivière du Léguer et forêts de Coat an Noz – Coat an Hay et de Beffou (directive Habitats). Localisation en limite du site de deux secteurs faiblement bâtis faisant

Annexe II

			l'objet d'un reclassement en zone naturelle N
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Partie sud du quartier du CILOF (à plus de 450m) concerné par le périmètre de la chapelle St Roch classée le 3/11/1930
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secteur du Cruguil faisant l'objet d'un reclassement en zone N suite au jugement de la cour d'appel de Nantes annulant l'indice z identifiant une zone humide dont les contours ne peuvent être déterminés avec précision.
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vallée du Léguer réservoir de biodiversité Localisation en limite du site de deux secteurs faiblement bâtis faisant l'objet d'un reclassement en zone naturelle N
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code			
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secteurs du Cruguil concernés par des linéaires de haies protégées (maintenus dans le cadre de la modification)
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores qualité de l'air pollution des sols etc.) ?

- Oui
 Non

Si oui, précisez :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

7. Autres procédures consultatives

7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées

Début 2023

7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

7.3 Procédure de participation du public envisagée
- enquête publique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- participation du public par voie électronique <input checked="" type="checkbox"/> Oui (possibilité d'observations par mail) <input type="checkbox"/> Non
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser lesquelles
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- autre, préciser les modalités
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (rubrique 2.5).	<input checked="" type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation (rubrique 6)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input type="checkbox"/>
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant		
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent		
Courrier de saisine de l'autorité environnementale		

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(personne publique responsable)

Fait à	Lannion	le, 18/10/2022	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Nom	LE BIHAN	Prénom	Paul
Qualité	Vice-président à l'urbanisme		

Signature

